

Réorganisation du HCSP

Une expertise renforcée pour plus de santé publique

Deux nouvelles commissions sont créées au Haut Conseil de la santé publique par un arrêté du 6 octobre 2008.

Après un an de fonctionnement, le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) voit ses missions et son organigramme modifiés afin de renforcer son expertise en matière de sécurité sanitaire, tout en couvrant davantage l'ensemble du champ de la santé publique.

Pour le Pr Roger Salamon, président du HCSP, « cette nouvelle organisation et le recours à des experts supplémentaires permettront au HCSP de disposer d'une structure plus adaptée et de renforcer son expertise en faisant appel à de nouvelles compétences ».

Trente spécialistes supplémentaires vont donc venir accroître les capacités d'expertise du HCSP.

Le HCSP regroupe maintenant six commissions spécialisées (au lieu de quatre précédemment) qui s'articulent autour de trois axes.

Deux commissions interviennent selon une approche par pathologie

- L'ensemble des questions liées aux pathologies infectieuses et notamment aux principaux

risques infectieux pouvant menacer la santé de la population est confié à la **commission spécialisée « Maladies transmissibles »**. Le Comité technique des vaccinations et le Comité des maladies liées aux voyages et des maladies d'importation sont rattachés à cette commission.

- Les questions relatives aux pathologies chroniques et à leurs conséquences : limitations d'activité, altérations de la qualité de vie liées à des problèmes de santé, dues à des maladies chroniques, au vieillissement, à des affections d'origine anténatale ou périnatale, ou à des traumatismes d'origine accidentelle, sont confiées à la **commission « Maladies chroniques »**

Deux commissions sont plus particulièrement centrées sur la sécurité sanitaire

- La **commission spécialisée « Risques liés à l'environnement »** est chargée de l'évaluation des principaux risques liés à l'environnement et au travail pouvant menacer la santé de la population.

- La lutte contre les infections nosocomiales est renforcée. Une **commission spécialisée « Sécurité des patients : infections nosocomiales et autres événements indésirables liés aux soins et aux pratiques »** est créée. Elle reprend les missions du Ctinils liées aux infections nosocomiales et aux risques liés aux soins ; et les étend à l'évaluation des risques liés à des pratiques pouvant avoir un impact sur la santé

de la population. Si nécessaire, elle établit une collaboration avec la **commission spécialisée « Maladies transmissibles »** dans le domaine des infections nosocomiales et des infections liées aux soins.

Deux commissions transversales et d'appui méthodologique

- La **commission « Prévention, éducation et promotion de la santé »** analyse les déterminants individuels et collectifs des comportements affectant la santé. Elle est chargée de l'évaluation des interventions susceptibles de soutenir et de renforcer les capacités des individus et des populations à accroître leur contrôle sur leur santé et à améliorer celle-ci.

- La **commission « Évaluation, stratégie et prospective »** analyse l'évolution de la santé de la population, l'identification des principaux déterminants de cette évolution, l'évaluation des plans et programmes de santé, ainsi que l'évaluation de l'impact sur la santé des autres politiques publiques. ■

Cf. arrêté du 6 octobre 2008 (JO du 17 octobre 2008).

- Le HCSP demande que soit effectué un repérage en milieu professionnel de l'exposition à ces nanotubes, et une évaluation du devenir de ces nanotubes.

Des travaux complémentaires sont indispensables...

Si l'on connaît de mieux en mieux les dangers de **certaines** nanoparticules, beaucoup d'études doivent être encore menées pour mieux les préciser, évaluer leurs risques réels pour l'homme, et mieux en connaître les raisons.

Concernant les nanotubes de carbone, leurs effets nocifs semblent liés à un stress oxydant survenant à l'intérieur des cellules qui peut conduire à une toxicité sur le génome cellulaire.

... car les dangers des nanoparticules sont complexes à expliquer

Ces travaux de recherche ne sont pas si simples. La preuve : dans la majorité des cas, les molécules entrant dans la composition des nanoparticules ne sont pas à l'origine d'une toxicité chimique particulière.

C'est par exemple le cas de l'oxyde de titane qui, en soi, n'est pas chimiquement dangereux. Or, les nanoparticules d'oxyde de titane sont, quant à elles, considérées comme potentiellement cancérigènes par le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer).

De nombreux travaux sont en cours pour trouver les explications à ce phénomène en apparence un peu paradoxal ! ■